



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 61509

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur l'application de la loi forestière du 9 juillet 2001, qui prévoyait le redéploiement et le financement de 89 postes d'ingénieurs et techniciens forestiers affectés aux centres régionaux de la propriété forestière afin d'améliorer le développement du rôle de la forêt privée par l'extension de la mise en place de documents de gestion durable conformément aux engagements internationaux de la France. Si 30 emplois ont bien été créés en 2004, rien n'a été programmé pour 2005. Aussi il souhaiterait savoir si la création des 59 postes complémentaires sera envisagée lors de la préparation du budget 2006 afin que les centres régionaux de la propriété forestière puissent assumer véritablement les nouvelles tâches qui leur ont été confiées en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la filière bois.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61509

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3116

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)